

Ouest-France 20-10-2003

Ondes négatives sur le projet de Plouarzel

Rien ne va plus à Plouarzel où la compagnie du vent souhaite ajouter trois éoliennes (dont deux de 105 m de hauteur) à un parc existant de cinq éoliennes de 60 m de haut installé dans le courant de l'année 2000. Après avoir reçu, à la fin de l'enquête publique, un avis favorable mais réservé du commissaire enquêteur le 2 Septembre, le site a essuyé ce mardi 14 Octobre un avis défavorable de la commission des sites.

Pour le commissaire enquêteur, M. Henri Poliakoff, c'est la question de la réception hertzienne de la télévision régionale qui constitue le problème majeur. Il faut dire que le site souffre d'un précédent qui a été résolu imparfaitement et maladroitement par le développeur du projet. A la mise en route du premier parc en 2000, les télévisions se sont brouillées. Pour répondre dans l'urgence à cette préoccupation, la Compagnie du Vent a tout bonnement proposé d'installer gratuitement une centaine de paraboles tout en prenant soin de faire signer aux bénéficiaires un engagement à renoncer à «toute action à l'encontre de la Compagnie du Vent». Dans cette démarche, la société a malheureusement oublié que les programmes régionaux de France 3 ne passent pas par satellite.

On comprend donc que la société soit attendue au tournant sur ce second projet et le commissaire enquêteur ne s'est pas privé de le rappeler: «La compagnie du vent présente un projet de solution devant encore rester confidentiel, dont aucun détail sérieux n'est communiqué, ni coût, ni délai de réalisation. Ceci est peu acceptable». Il a donc donné un avis favorable mais **«avec une réserve formelle concernant le problème de réception TV. La réserve ne pourra être levée que lorsque la compagnie du vent aura fourni à la municipalité de Plouarzel, un programme de réalisation d'un nouvel émetteur ou de toute autre solution efficace permettant le rétablissement d'une réception normale des chaînes hertziennes. La mise en service de cet équipement devant être réalisée impérativement avant la mise en service des trois nouvelles éoliennes».**

Pour la Commission des sites, qui n'est appelée à se prononcer sur un projet éolien que lorsque celui-ci est situé à moins de 2 km des côtes (loi Littoral), à ce problème de brouillage hertzien vient s'ajouter celui de la covisibilité avec le future site éolien de Ploumoguier, également proche de la côte, à une dizaine de kilomètres de Plouarzel. Les deux sites seraient alors en effet visibles depuis l'île Molène, et cela devrait porter à réfléchir sur le mitage du territoire.

La Compagnie du Vent serait en voie de trouver une solution au problème des ondes hertziennes. Elle étudierait avec Télédiffusion de France la possibilité d'ajouter un relais réémetteur. En tout état de cause, elle assure attendre d'avoir trouvé une solution à ce problème avant de lancer les chantiers de Lanrivoaré et Plourin-Ploudalmézeau (permis de construire accordés depuis 2001).

Si le problème de brouillage des ondes parvient à être résolu, il restera au préfet à trancher sur les aspects d'acceptabilité visuelle du site: l'avis de la Commission des sites n'est en effet que consultatif. Dans la positive, la Compagnie du Vent prévoit un début de chantier l'été prochain.
